

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2008 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, vendredi 15 mars 2013 à 18 heures conformément aux convocations du 06 mars 2013.

Est inscrit à l'ordre du jour : compte administratif et compte de gestion 2012 ; budget primitif 2013 ; questions diverses.

Séance du 15 mars 2013

L'an deux mille treize, le quinze mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 06 mars 2013.

Présents : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Madame Renée BRESSOULALY, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Odile LAUBY ;

Excusée : Madame Paulette VERT ;

Procurations : de Madame Paulette VERT à Madame Renée BRESSOULALY ;

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2013/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Monsieur Jean-Baptiste COMTE est élu président pour l'examen du compte administratif 2012.

Ce dernier est adopté à l'unanimité. Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2012 de 1 389,26 euros en section de fonctionnement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 18/03/2013

transmise au Préfet le xx/xx/2013

2013/002 – COMPTE DE GESTION 2012 :

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 18/03/2013

transmise au Préfet le xx/xx/2013

2013/003 – BUDGET PRIMITIF 2013 :

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2013.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 739,26 euros en section de fonctionnement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 18/03/2013

transmise au Préfet le xx/xx/2013

2013/004 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE :

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Florence HAUBOIS, assistante sociale de la circonscription Sud Agglo en date du 07 décembre 2012 concernant un administré qui sera dénommé «Dossier 1/2013» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 300 euros (charges pour la lutte contre insalubrité).

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 300 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2013 sur le compte de EDF «dossier 1/2013».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 1/2013» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : publiée et/ou affichée le 18/03/2013

transmise au Préfet le xx/xx/2013

2013/005 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE :

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée d'un problème d'insalubrité concernant un administré qui sera dénommé «Dossier 2/2013» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 300 euros (charges pour la lutte contre insalubrité).

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 300 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2013 sur le compte de l'entreprise CHEBANCE Bertrand «dossier 2/2013».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 2/2013» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : publiée et/ou affichée le 18/03/2013

transmise au Préfet le xx/xx/2013

Adoption des délibérations n°2013-001 à 2013-005

Fin de la séance à 18 heures 30.

Le président,



Jean-Claude ROCHE.